## Mail reçu le 08/10/2022 à 15h42

## Bonjour,

Dans le cadre de l'enquête publique, ci-dessous mon avis favorable motivé pour une autorisation de réensemblement sur 10 ans des plages d'Arcachon et du nord Pyla.

- -Il est primordial dans le cadre de la stratégie locale de défense du trait de côte d'engraisser régulièrement les plages contribuant ainsi à sa protection
- -Nécessité d'entretenir les plages lieu public , forts enjeux de vie et d'attractivité du territoire
- -Aucun impact environnemental ( sur la flore et faune) des opérations d'entretien menées . Cela a été démontré par es études d'impact tant au niveau du lieu du prélèvement que celui du dépôt.
- -Expérience depuis plus de 20 ans de ce type de travaux, sans accidents ni désagréments.

Avis favorable

Gérard DELMAS